

FORMULAIRE 35

Certificat de cession
(alinéa 50.4(8)b.1) de la Loi)

District de
N° de division
N° de cour
N° de dossier

Dans l'affaire de la faillite de :

Débiteur

Syndic autorisé in insolvabilité

Administration _____

Date de la faillite :
Assemblée des créanciers :
Président :

Garantie :
Personne désignée :

CERTIFICAT DE CESSION – Alinéa 50.4(8)b.1) de la Loi

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- un avis d'intention à l'égard du débiteur susmentionné a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le débiteur a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaisse ou le syndic a omis de déposer la proposition dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, et le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date

Séquestre officiel